

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MONTMORIN ISSERTEAUX

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 22 JUIN 2015

Présents : Mmes BRUEL Marie, DISCHAMPS Virginie, PEYRON Florence, RAYNAUD Amandine (Montmorin), PIALOUX Michelle, PILVEN Céline, PIREYRE Bernadette, PIRONOM Denise (Isserteaux) et Mrs FUSTIER François, GUILLAUME Gérard, SOBCZACK Laurent(Montmorin), BATISSON Jean-Claude, MICOL Alexandre, PINAUD Nicolas (Isserteaux).

Excusée : Mme MORIN Andrée-Marie (Montmorin)

Secrétaire de séance : Nicolas PINAUD

➤ Remaniement du Bureau

Suite à la démission de Mme Christine MOUILLAUD devenue salariée du syndicat, la commune d'Isserteaux à désigné un nouveau délégué pour la remplacer au SIMI : Mr Jean- Claude BATISSON. Mr le Président lui souhaite la bienvenue et propose de désigner un nouveau secrétaire.

Mr Nicolas PINAUD, seul candidat, est élu à l'unanimité. Mr le Président propose alors de désigner un nouveau membre du Bureau pour remplacer Mr PINAUD. Mr BATISSON présente sa candidature et est élu à l'unanimité.

➤ Modifications des tarifs des repas de la cantine

Le Bureau du syndicat s'est réuni afin d'étudier la possibilité de mettre en place à la rentrée de septembre le système du quotient familial en ce qui concerne la tarification de la cantine. Il propose les tarifs suivants :

QF compris entre 0 et 550 € 3,50 € le repas

QF compris entre 550 et 1000 € 4,00 € le repas

QF supérieur à 1001€ 4,50 € le repas

Mme DISCHAMP a préparé un formulaire à remplir par les parents pour déterminer le tarif qui sera appliqué à chaque famille à partir de l'avis d'imposition qui devra être présenté à la mairie du lieu de domicile. En cas de non communication du revenu fiscal, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué. En cas de double déclaration dans un foyer, la somme des revenus divisée par le nombre de parts sera retenue.

Une attestation CAF sera demandée en cas de doute et l'assemblée demande l'ajout d'une mention sur la sanction pénale en cas de fausse déclaration. La proposition est adoptée à la majorité des voix avec 2 abstention

➤ Tarif de la garderie :

Mr le Président propose de conserver le tarif d'1 € la demi-heure de garderie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Transport scolaire :

Mme la Vice-Présidente précise qu'après contact pris avec le Conseil Départemental, le système de ramassage dans les villages devrait être conservé tout en essayant de faire en sorte que les collégiens n'arrivent pas à Billom avant 8 heures le matin.

➤ Effectifs prévisionnels :

Mme PILVEN donne lecture des effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre enregistrés suite aux dernières inscriptions. 114 à 117 enfants devraient fréquenter les deux écoles :

Petite section – 17 ou 18 enfants	Moyenne section – 12 enfants	Grande section – 10 ou 12 enfants
CP – 17 ou 18 enfants	CE1 – 12 enfants	CE2 – 10 enfants
CM1 – 10 enfants	CM2 – 15 enfants	

➤ Point sur les TAP:

Pas de changement à Isserteaux. Une note sera mise dans les cahiers des élèves de grande section de maternelle expliquant le fonctionnement des TAP à Montmorin qui s'articuleront toujours autour de 4 groupes connus à la rentrée.

Attention : pas de TAP à la carte, sauf éventuellement pour rendez-vous médical. Les familles auront la possibilité d'inscrire leurs enfants par période.

➤ Paiement d'indemnités chômage à Mme Christine ARNAUD

Mr le Président rappelle que suite au licenciement de Mme ARNAUD, le syndicat lui doit 1095 jours à 18,74 € d'Aide au Retour à l'Emploi. Les paiements ne pourront s'effectuer qu'après actualisation de la situation de Mme ARNAUD auprès des services de pôle emploi. Après débats et échanges de vues, l'assemblée autorise le Président à mandater les sommes correspondantes à l'A.R.E.

➤ Ratio promu-promouvable

Mr le Président rappelle qu'un poste d'adjoint technique de 1ère classe a été créé précédemment afin de permettre l'évolution de carrière de Mme Annie REYNARD. La collectivité doit cependant se prononcer sur la quotité d'agents qu'elle souhaite affecter à ce grade en choisissant un pourcentage compris entre 0 et 100. Considérant que seule Mme REYNARD remplit les conditions statutaires pour bénéficier de cet avancement de grade, Mr le Président propose de retenir un ratio de 100%.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Questions diverses:

- Mr Gérard GUILLAUME annonce que la commune Montmorin est inscrite dans le programme Auvergne + pour un montant de 20 000 Euros concernant l'équipement en matériel informatique pour l'école, dont 6 000 Euros à charge de la commune. Ce programme pourrait être proposé à Isserteaux car il devrait être reconductible une fois.

- Bus du collège: l'arrêt à Oriol est dangereux, Mr le Président se propose de rappeler au chauffeur la conduite à tenir (bus arrêté sur sa voie pour ralentir la circulation).

- Des enfants ont dessiné des graffitis sur les sièges du bus Faure : ces mêmes enfants ont nettoyé les sièges .

- Le problème de l'élève victime de harcèlement de la part de ses camarades a été réglé suite à la convocation par le Conseil Départemental des parents concernés et de leurs enfants, en présence des directeurs d'établissements, de Mr le Président et du chauffeur de bus concerné. L'enfant reprendra le bus normalement l'année prochaine.

François FUSTIER	Bernadette PIREYRE	Marie BRUEL	Florence PEYRON	Michelle PIALOUX
Gérard GUILLAUME	Jean-Claude BATISSON	Virginie DISCHAMP	Amandine RAYNAUD	Nicolas PINAUD
Andrée-Marie MORIN	Céline PILVEN	Laurent SOBCZACK	Alexandre MICOL	Denise PIRONOM